

L'enquête américaine qui déconcerte Berne

COMMERCE En vue de lui imposer de nouveaux droits de douane, Washington se penche sur les mesures mises en œuvre par la Suisse contre l'importation de marchandises issues du travail forcé. Ce sont surtout les liens sino-helvétiques qui semblent visés

FRÉDÉRIC KOLLER

Il y a quelques jours, Donald Trump a remis la pression sur la Suisse. «Ils sont brillants parce qu'ils ne nous paient presque rien. Maintenant, ils paient un tout petit peu. Ils devraient payer davantage», déclarait-il à la chaîne de télévision CNBC. Dans l'esprit du président des Etats-Unis, la Suisse profiterait de l'ouverture du marché américain pour s'enrichir en créant un déséquilibre commercial. Pour rétablir l'équilibre, il recourt aux taxes douanières. Fixées à 39% le 1er août 2025, elles étaient ramenées à 15% en décembre dernier dans le cadre d'un accord commercial qui doit encore être finalisé. C'était avant que la Cour suprême des Etats-Unis juge illégaux les tarifs imposés par la Maison-Blanche. Celle-ci a réagi en actionnant une loi sur le commerce qui pourrait justifier l'imposition d'une taxe d'importation de 10% à l'encontre de 60 pays. Dont la Suisse, qui fait l'objet d'une fixation particulière de la Maison-Blanche.

Le 14 avril dernier, la secrétaire d'Etat à l'Economie Helene Budliger Artieda a ainsi transmis deux courriers à son homologue du Département du commerce américain Jennifer Thomson dont *Le Temps* a obtenu copie. De quoi s'agit-il? Les 11 et 12 mars, les Etats-Unis avaient ouvert deux enquêtes visant la Suisse en vertu de la section 301 de la loi américaine sur le commerce (Trade Act) pour «pratiques commerciales déloyales ou discriminatoires». La première porte sur des «surcapacités de production industrielle présumées et leurs causes», comme le communiquait le Conseil fédéral le 1er avril. La seconde sur «l'absence ou la mise en œuvre jugée insuffisante de mesures visant à empêcher l'importation de marchandises issues du travail forcé». Le Seco balaie ces deux reproches.

Pas de législation en Suisse

Dans une première lettre de réponse de quatre pages, Helene Budliger Artieda appelle les Etats-Unis à renoncer à des «tarifs additionnels» au nom d'une supposée surcapacité industrielle suisse du fait d'une «assistance injustifiée» à ses entreprises. Le déficit commercial ne suffit pas à refléter les nombreux avantages de la relation bilatérale pour les emplois et la richesse des Etats-Unis, argue la négociatrice suisse. Un discours bien rodé, répété depuis une année par le Conseil fédéral. La seconde lettre, de cinq pages, est plus inhabituelle. Bien que la Suisse ne dispose pas d'une législation spécifique qui interdise l'importation de produits issus du travail forcé, indique Helene Budliger Artieda, Berne respecte toutes les législations internationales en la matière. «Il n'existe aucune preuve que des biens importés des Etats-Unis soient mis en concurrence avec des



Guy Parmelin et Donald Trump un peu avant une réunion bilatérale au World Economic Forum, le 21 janvier dernier. (DAVOS/LAURENT GILLIERON/KEYSTONE)

biens contenant des intrants dérivés du travail forcé, écrit la secrétaire d'Etat. De même, la Suisse n'a connaissance d'aucune preuve qu'une chaîne d'approvisionnement impliquant la Suisse serait utilisée pour écouler des biens incorporant de tels intrants à destination du marché américain ou pour fausser les conditions de concurrence.» Interpellé, le Seco confirme n'avoir reçu à ce jour aucun élément de preuve de la part des Etats-Unis permettant de soutenir une telle accusation. L'enquête américaine court jusqu'à mi-août (150 jours).

A priori, la position de la Suisse semble solide en termes de droit et de mesures pour limiter le problème. Dans la pratique, explique toutefois un porte-parole du Seco, «l'administration fédérale ne dispose pas des moyens et des possibilités nécessaires pour contrôler les conditions de production de chaque produit importé et de ses différents composants». Berne mise ainsi d'abord sur le droit privé, «combiné à l'engagement multilatéral de la Suisse et à la promotion de conditions de travail décentes via les projets de coopération au développement», pour lutter efficacement contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Levier privilégié

Il y a là une faille pour Washington. Dans l'administration américaine, la notion de travail forcé est un levier utilisé prioritaire-

ment contre la Chine, son principal concurrent. En 2021, les Etats-Unis ont passé une loi interdisant l'importation de produits issus du travail forcé ciblant spécifiquement le Xinjiang (Uyghur Forced Labor Pre-

«L'administration fédérale ne dispose pas [...] des possibilités nécessaires pour contrôler les conditions de production de chaque produit importé»

UN PORTE-PAROLE DU SECO

vention Act). En novembre 2024, le Conseil européen a à son tour adopté un règlement visant à «interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union». Là encore, la Chine était visée. En 2021, l'UE avait déjà sanctionné quatre responsables de la région autonome du Xinjiang en raison de violations de droits de l'homme, dont l'usage du travail forcé. Des accusations relayées en 2022 par un rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, vivement critiqué par Pékin. Des sanctions que la Suisse a pour sa part refusé de reprendre à son compte. Tout comme Berne refuse de suivre les sanctions européennes contre la Russie lorsqu'elles ciblent spécifiquement des entités chinoises. Une posture qui permet à Berne de préserver sa neutralité aux yeux de Pékin.

On ignore pourquoi Donald Trump pointe régulièrement la Suisse du doigt. Par contre l'on sait qu'il s'en prend spécifiquement aux pays qui cherchent à développer leur commerce avec la Chine. Lors du dernier Forum

avancée» à l'occasion de son 4e round. La prochaine séance est prévue en Chine cet été. Parmi les objets de discussion, il y a les «standards de travail» qui comprennent l'interdiction du travail forcé sur la base des règles de l'Organisation internationale du travail. «Nous sommes le seul pays à entretenir avec la Chine un dialogue bilatéral de haut niveau sur le travail, organisé selon une composition tripartite, au cours duquel ces sujets sont abordés», précise le Seco. Cet accord de libre-échange avec Pékin pourrait-il devenir un objet de litige entre Berne et Washington? Interpellé, le Seco indique que l'accord existant ainsi que sa mise à jour «n'ont été évoqués par les Etats-Unis ni lors des négociations bilatérales avec la Suisse, ni en lien avec celles-ci». «A ce stade, aucun élément concret ne permet d'indiquer que cette question se pose», renchérit Rudolf Minsch, chef économiste et membre de la direction d'Economiesuisse qui soutient la modernisation en cours de cet accord. Pour le directeur de la Chambre de commerce Suisse-Etats-Unis, Rahul Sahgal, ce «n'est pas un grand sujet dans les discussions» sans donner d'autres précisions. Le conseiller national (PLR/VD) Laurent Wehrli, qui préside l'intergroupe parlementaire Suisse-Chine, indique pour sa part ne pas en avoir entendu parler non plus. Mais, ajoute-t-il, «avec les Américains, actuellement, tout est possible!»

«Tout est possible!»

Un traité de libre-échange avec Pékin, la Suisse en a déjà un et se prévaut même depuis dix ans d'être l'unique pays du continent européen à avoir scellé un tel accord. Or, elle est justement en train de le renégocier. Le 4 mars, le Seco communiquait que les discussions en vue de l'«optimiser» étaient dans une «phase

Qu'en dit-on du côté des Etats-Unis? Son ambassade à Berne renvoie aux services du Département du commerce à Washington. Ces derniers n'ont pas répondu aux questions du *Temps*. Au-delà du possible problème de libre-échange pourrait susciter avec les Etats-Unis, certains officiels suisses s'interrogent sur la nécessité d'aboutir. Si le texte final devait être refusé en cas de référendum, ce serait alors un «complet désastre» pour les relations bilatérales avec Pékin. Tout dépendra de la prise de position du parlement. Nul doute que l'argument d'un différend avec l'administration américaine à ce propos pourrait être utilisé par ses adversaires.

Cet accord de libre-échange avec Pékin pourrait-il devenir un objet de litige entre Berne et Washington?

En 2022, dans un document intitulé «Naviguer en eaux troubles – trois options pour la Suisse dans ses relations avec la Chine», Avenir Suisse mettait en garde contre les risques pour l'économie suisse de tensions croissantes entre ses deuxième et troisième partenaires commerciaux et la nécessité, le cas échéant, de s'inscrire dans un camp, occidental en l'occurrence. Le think tank n'avait toutefois pas prévu le revirement des Etats-Unis contre l'Europe et la Suisse à coups de taxes.

Ecueil des sanctions

Lors de sa rencontre avec six chefs d'entreprises suisses à la Maison-Blanche, en novembre dernier, Donald Trump aurait indiqué qu'il attendait de la Suisse qu'elle se soumette aux règles américaines en matière de contrôle des exportations et la reprise des sanctions américaines visant Pékin, selon des fuites dans la presse allemande non confirmées par les intéressés. «Si cette crise (avec Washington) peut au moins permettre de revoir notre position envers la Chine, c'est bon à prendre», réagissait alors Lisa Mazzone, la présidente des Vert-e-s, un parti critique envers l'accord de libre-échange avec Pékin en raison notamment de la répression au Xinjiang. Jusqu'ici, les négociations commerciales parallèles avec Washington et Pékin restent officiellement déconnectées. La capacité de la Suisse à s'assurer l'accès des principaux marchés mondiaux en évitant l'écueil des sanctions politiques pourrait toutefois être mise sous pression ces prochains mois. ■

Le National refuse d'alléger le temps de travail maximal des infirmiers

Débat au parlement La chambre basse s'est penchée sur le deuxième volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts. Sur plusieurs points, elle a revu à la baisse le projet du Conseil fédéral.

Caroline Zuercher

Pour les infirmières et les infirmiers, c'est la douche froide. Ce mardi, le Conseil national débattait du deuxième volet de la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, acceptée par le peuple à 61% en 2021.

Pour mémoire, la première étape de la mise en œuvre de l'initiative porte sur l'encouragement à la formation, et la deuxième sur l'amélioration des conditions de travail. Dans ce domaine, le projet du Conseil fédéral avait été revu à la baisse par la Commission de la santé publique du National. Le plenum a suivi la même voie.

Planning reçu plus en avance

Il a notamment refusé de passer la durée maximale de la semaine de travail de 50 à 45 heures, contre l'avis de la gauche, des Vert'libéraux et du Conseil fédéral. Un supplément de salaire d'au moins 25% a été voté pour le travail du dimanche et des jours fériés, contre 50% proposés par le Conseil fédéral. Parmi les gestes en faveur des soignants, il a prévu que le travail hors plan soit compensé si les employés n'ont pas été informés plus de quatre semaines à l'avance au lieu de deux.

La gauche a appelé à respecter la volonté populaire en améliorant les conditions de travail des soignants. En face, Diana Gutjahr (UDC/TG) a souligné que «la population a voté sur un but, pas sur les coûts».

«On décide d'un élargissement des prestations et l'addition arrive chez les payeurs

de primes», a dénoncé l'élue qui était opposée à l'entrée en matière. Selon elle, on parle «de coûts supplémentaires de l'ordre du milliard» – un montant contesté.

Craintes autour de la pénurie de personnel

Si l'objectif est de lutter contre la pénurie de personnel, Cyril Aellen (PLR/GE, qui voulait renvoyer le projet) a noté que plusieurs mesures exigeront plus d'employés. «Croire que ce besoin sera entièrement compensé par une meilleure attractivité est illusoire. Réduire certaines durées, imposer davantage de compensations en temps, rigidifier la planification, tout cela à prestations constantes, requiert plus de personnel.»

Pour le Genevois, «nous devons légiférer avec mesure, car chaque règle aura des conséquences directes sur l'organisation des hôpitaux, des EMS et des soins à domicile». Même ton pour Céline Amaudruz (UDC/GE): «La réponse (*ndlr: à la charge élevée*) ne peut pas être une accumulation de règles rigides, qui, en pratique, risquent d'aggraver la pénurie plutôt que de la résoudre.»

Brigitte Crottaz (PS/VD) a répliqué: «On ne peut pas se réclamer de la volonté populaire et vider de sa substance la loi censée la mettre en œuvre. On ne peut pas non plus parler d'autonomie de la Suisse et maintenir la dépendance au personnel étranger. Surtout, on ne peut pas continuer à faire reposer notre système de



Lundi, des représentants du personnel de santé ont remis un appel urgent, muni de près de 190'000 signatures, aux élus fédéraux demandant la mise en œuvre intégrale de l'initiative. Keystone/Peter Schneider

santé sur l'épuisement de celles et ceux qui le font vivre.»

Erreurs liées à la fatigue

Farah Rummy (PS/SO) a ajouté que les heures supplémentaires et l'absence de repos suffisant sont «directement liées à davantage d'erreurs». Et Patrick Hässig (PVL/ZH) de s'interroger: «Pourquoi une infirmière ou un infirmier devraient-ils avoir une durée maximale hebdomadaire de travail de 50 heures, alors que diverses autres catégories professionnelles sont, de-

puis longtemps déjà, légalement à 45 heures par semaine?»

Léonore Porchet (Les Verts/VD) a aussi lancé un appel: «On peut débattre ici pendant des heures des prix des primes d'assurance maladie, et je pense que nous devons le faire, mais l'urgence première est d'éviter les situations où il n'y a personne pour nous soigner.»

Au vote d'ensemble, la partie du projet traitant des conditions de travail a été acceptée par 85 voix contre 61, et 39 abstentions. L'opposition est essen-

tiellement venue de l'UDC, les abstentions ont été nombreuses à gauche.

Interrogée «à chaud» à l'issue des débats, Sophie Ley, présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers, s'est dite «déçue que la proposition du Conseil fédéral, déjà faible, n'ait en rien été améliorée». Si elle salue notamment la volonté de fixer des normes sur la dotation en personnel, elle espère néanmoins que le Conseil des États «fera son travail et respectera la volonté du peuple».

Les mauvais payeurs étranglent l'OIT

GENÈVE Il manque près d'un demi-milliard de francs au budget de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui envisage des licenciements. Jusqu'à 350 emplois sont menacés

MARC GUÉNIAT

467 millions de francs suisses. C'est le solde dû par les Etats membres à l'Organisation internationale du travail (OIT) et qui n'a pas été versé au 24 avril. Pour cette institution basée à Genève, la somme est importante sur un budget de fonctionnement de 926 millions de francs.

La situation est telle qu'en mars, le conseil d'administration a exploré différents scénarios de réduction des coûts si ce déficit de financement devait perdurer. Jusqu'à 350 emplois pourraient être supprimés, sur un total de plus de 1600 dans le canton. Il s'agirait d'un nouveau coup dur pour la Genève internationale, durement touchée notamment depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche. Dès janvier 2025, le président a considérablement réduit, voire annulé, la contribution des Etats-Unis à l'ONU et à ses agences.

Décision en juin

Contactée, l'OIT, qui cherche à «faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent», indique par le biais de son service de presse qu'à «ce stade aucune suppression de postes n'a été validée». Elle «se prépare, en dernier recours», à de telles suppressions «pouvant aller jusqu'à environ 350 emplois, ainsi qu'à un gel des recrutements». En fonction de l'évolution des contributions des 187 Etats membres, une décision sera prise dans le courant du mois de juin. Sur la période 2026-2027, ce ne

sont pas moins de 20% des montants planifiés qui manquent. Ces sommes ont été mises en recouvrement auprès des Etats.

Deux scénarios ont été présentés au conseil d'administration. Le premier, basé sur des «recettes conformes à la tendance habituelle», aurait pour but d'améliorer l'efficacité de son action et de poursuivre le «processus de réforme en cours» durant les dix-huit prochains mois. Celle-ci mise sur une économie de 82,5 millions de francs, dans les programmes de l'OIT mais avec tout de même 120 postes supprimés à terme. Le second, qui se fonde sur un déficit de recettes confirmé, vise à «accélérer les réductions de coûts». Il s'agirait alors d'économiser 186 millions de francs, dont 60% au sein du personnel. Ce sont 21% de ses effectifs qui seraient concernés.

Les Etats-Unis débiteurs à hauteur de 256 millions

Des créances de 2025 restent en souffrance, tandis que de nombreux versements n'ont pas encore été effectués cette année. Parmi les donateurs, près de 70 pays, dont la Suisse, la France, le Brésil ou la Russie se sont acquittés rubis sur l'ongle des sommes promises. Un groupe de 14 autres pays ne l'ont fait qu'en partie. Au sein de celui-ci, c'est surtout la contribution allemande qui fait défaut, avec un versement de 10,8 millions de francs au lieu du double.

Le troisième groupe, comprenant la centaine d'Etats n'ayant rien versé cette année, rassemble l'Ar-

gentine, la Chine, l'Italie, le Japon, l'Espagne, l'Iran ou les Pays-Bas. Et bien entendu les Etats-Unis, qui, à eux seuls, sont débiteurs à hauteur de 256 millions de francs. Une source au fait des discussions, qui ne souhaite pas s'exprimer publiquement pour le moment, explique qu'il se joue un «drôle de jeu» entre Etats, entre soutien affiché au multilatéralisme et velléités de rapatrier certaines de ses institutions sur leur territoire.

Le président américain, Donald Trump, a multiplié les déclarations hostiles contre les instances onusiennes et a sabré, dès l'entame de son mandat, le budget que son pays consacrait à la coopération internationale, notamment à travers l'agence Usaid. Depuis son élection, le nombre de cartes de légitimation valables en Suisse pour les employés des organisations internationales (OI) a chuté de 8,3% au 31 mars 2026 avec 2133 personnes ayant perdu ce titre de séjour, selon le Département fédéral des affaires étrangères. Il s'écoule en général six à neuf mois entre le moment où la personne quitte son poste et celui où sa carte n'est plus valable.

A Genève, les autorités ont créé l'an dernier avec la Fondation Hans Wilsdorf, qui recueille et distribue les bénéfices de Rolex (et cofinance la Fondation Aventinus, propriétaire du *Temps*), une Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale. Dotée d'un budget de 50 millions de francs, elle ambitionne de soutenir les OI et les ONG «pendant une période d'incertitude et de contraintes financières sévères». ■



L'OIT compte plus de 1600 emplois dans le canton de Genève. (GENÈVE, 8 AVRIL 2025/NORA TEYLOUNI/LE TEMPS)

Patrons et syndicats créent le Conseil paritaire de l'industrie

Économie Le projet vise à défendre les 27'000 emplois industriels du canton face aux tensions protectionnistes et à l'essor de l'IA. Une initiative unique en Suisse.

Marc Bretton

À trois jours de la fête des travailleurs du 1^{er} mai, les partenaires sociaux de l'industrie font «un coup» inattendu à Genève, unique en Suisse d'ailleurs, en annonçant la création d'un Conseil paritaire de l'industrie.

Unanimité des décisions

Présenté au dernier étage de la Fédération des entreprises romandes (FER) en présence de la ministre de l'Économie, Delphine Bachmann, ce conseil réunira les organisations patronales et les divers secteurs de l'industrie, ainsi que le syndicat Unia. L'État de Genève sera aussi associé par le biais de ses diverses structures chargées de faciliter la vie de l'industrie, ainsi que l'Université de Genève et les hautes écoles. Les décisions seront prises à l'unanimité.

Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette mobilisation. «D'abord, l'industrie, qui rassemble 27'000 emplois à plein-temps et assure 12% du PIB cantonal, n'a pas de structure unifiée pour représenter ses intérêts de manière dynamique», déplore Livio Elia, président de l'Union industrielle. Ensuite, le vent soufflant d'Amérique inquiète: «Le contexte devient de plus en plus exigeant et délicat, les tensions protectionnistes font peser des risques sur l'approvisionnement: attendre n'est plus une option.»

Adaptation professionnelle

Côté syndical, Yves Defferrard, responsable d'Unia, avance d'autres éléments à plus long terme, comme la numérisation et l'intelligence artificielle. «Nous observons à cet égard une réelle anxiété de nos membres, qui craignent une obsolescence potentielle des connaissances acquises, confie-t-il. Nous voulons mettre en place une stratégie permettant d'anticiper et d'absorber les changements en cours.»

«Via l'augmentation ou l'adaptation des compétences



Présentation du Conseil de l'industrie genevoise. Avec: Pierre-Alain L'Hôte, Livio Elia, Delphine Bachmann (conseillère d'État), Yves Defferrard, Sylvia Locatelli et Yan Giroud. LAURENT GUIRAUD/TAMEDIA

«Les tensions protectionnistes font peser des risques sur l'approvisionnement: attendre n'est plus une option.»

Livio Elia
Président de l'Union industrielle

des employés, les salariés ne seront pas les victimes du changement, lance Yan Giroud, responsable de secteur Industrie et Tertiaire à Unia. Nous ne répéterons pas la tragédie des typographes dans les années 70 mis au rancart par le développement de l'informatique.»

Les tâches à venir

D'ici à 2032, le Conseil se saisira de trois tâches principales: la cartographie du secteur, la mise en place d'une cellule de crise

en cas de licenciements collectifs pour aller chercher les aides cantonales, fédérales au plus vite, la création de fonds de soutien «pour le développement de l'industrie, le maintien des places de travail et des compétences». D'autres tâches sont annoncées: une augmentation et une densification dévolues à l'industrie, la création d'une centrale d'achat pour les entreprises intéressées et d'un coffre-fort numérique.

La conseillère d'État Delphine Bachmann en prend acte avec intérêt: «Le savoir-faire suisse fait notre force, l'industrie a une place ancienne à Genève, et elle doit être soutenue», dit-elle.

C'est l'heure des questions. Interpellé sur les convergences des partenaires sociaux, par ailleurs divisés par la redistribution des profits, Pierre-Alain L'Hôte, président de la FMB, explique que le partenariat social a une longue histoire en Suisse. «Il y a des divergences, mais aussi des convergences entre partenaires sociaux face à la concurrence déloyale ou la protection des tra-

vailleurs. Il n'y a pas de distribution de richesse sans création de richesses, ce qui nous impose de préserver la place industrielle.»

Un modèle à Genève?

Le modèle genevois sera-t-il imité ailleurs en Suisse? Présente à la réunion, Sylvia Locatelli, responsable du secteur de l'industrie d'Unia au niveau national, l'espère: «Créer une structure cohérente pour un secteur fondé sur le dialogue social et la co-construction a du sens, dit-elle: c'est une réponse concrète aux défis d'anticipation, d'investissements et de compétitivité. Cela démontre que le partenariat social permet d'agir de manière sereine, même si en Suisse alémanique on agite facilement le spectre de l'économie planifiée.»

Delphine Bachmann conclut: «Outre-Sarine, on craint la planification et les subventions, mais ce n'est pas ce que les partenaires demandent. Il serait temps de comprendre que le soutien à l'industrie va bien au-delà de ces questions de financement.»

POINT FORT

Les réserves des institutions de prévoyance leur permettent de rester sereines

INVESTISSEMENT. Les caisses de pension disposent désormais d'une situation financière qui leur permet de garder la visée sur le long terme en cas de chutes momentanées des marchés.

Christian Affolter

L'évolution des marchés actions depuis le début de la guerre en Iran décrit une courbe en V. Plusieurs indices, en particulier américains, ont rattrapé, voire dépassé leur niveau de fin février. Les premières attaques américano-israéliennes ont notamment fait craindre une flambée des prix de l'énergie en raison du blocage du détroit d'Ormuz. En réaction, le Nasdaq cédait 10% alors qu'il avait fait du surplace au cours des deux premiers mois de l'année. Cependant, grâce aux trêves prolongées par les Etats-Unis à plusieurs reprises et aux révisions à la hausse des estimations de bénéfices, cet indice phare des valeurs technologiques se trouve actuellement à un niveau record absolu, en hausse de 7% depuis le début de l'année. Voilà pourquoi il convient de «faire le dos rond, ne pas paniquer ou surréagir». Tel est du moins la devise de Luc Oesch, directeur des finances du Centre patronal et dont les fonds de prévoyance atteignent 4,3 milliards de francs sous gestion à fin 2024 pour 33.000 assurés actifs.

En Suisse, l'indice SMI reste pour l'heure environ 1000 points en dessous de son record absolu du début d'année. Mais cela est notamment dû à la période des paiements de dividendes. La version la plus courante de l'indice des valeurs vedette ne reflète que l'évolution de la valeur des titres qui le composent. Et cette dernière se réduit habituellement après le versement du dividende. Le SPI, qui reflète le rendement total en incluant les dividendes, a mieux rebondi et affiche quant à lui une performance positive depuis janvier.

Pour les investisseurs, c'est le deuxième début d'année très mouvementé de suite. Mais le déclencheur a changé: la guerre au Moyen-Orient a pris la place des taxes douanières décrétées par les Etats-Unis l'an passé. A l'échelle du portefeuille moyen d'une caisse de pension, le recul s'est monté à 2,63% en mars selon UBS, pour une performance au premier trimestre de -0,76% (voir graphique). Mais à fin avril, d'après les trois indices Pictet LPP 2015, les caisses sont de retour dans le vert.

Directeur des investissements de Retraites Populaires, Jean-Christophe Van Tilborgh juge l'exposition directe de son portefeuille à



Placements. La part directe des placements affectés par la nouvelle donne géopolitique s'élève à environ 0,79% en moyenne. Si l'exposition directe est limitée, une volatilité accrue, des risques inflationnistes et des restrictions commerciales sont cités par PPCmetrics en tant qu'effets indirects.

cette région «très limitée», à 0,28% au total. De manière plus générale, selon les estimations de PPCmetrics, l'une des principales sociétés de conseil aux caisses de pension, la part directe des placements affectés par cette nouvelle donne géopolitique s'élève à environ 0,79% en moyenne. Si l'exposition directe est limitée, une volatilité accrue, des risques inflationnistes et conjoncturels et des restrictions commerciales sont néanmoins cités par PPCmetrics en tant qu'effets indirects.

Une situation «très différente»

Comment les caisses de pension réagissent-elles? Partenaire de PPCmetrics, Pascal Frei ne ressent «aucune inquiétude. Avec un seul mois négatif sur le premier trimestre, on reste dans une situation saine.» Gestionnaire de fortune pour la Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle (CIEPP) avec 9,5 milliards sous gestion et 51.300 assurés, Nicolas Vuignier indique par écrit réagir «peu aux événements d'actua-

lité. Notre allocation d'actifs pérenne vise un rendement à long terme et résistant à la volatilité des marchés.» Le portefeuille de la CIEPP se composait à 39,4% en actions, 32,2% en obligations et 19,1% en immobilier, selon les derniers chiffres disponibles de fin 2024. L'attitude du CIO de Retraites Populaires, avec un bilan de 9,7 milliards à fin 2025, n'est pas très différente: «En période de forts mouvements, nous sommes plutôt en train d'observer», ajoutant que «l'année dernière, le fait de ne pas trop

bouger était une bonne chose». Sabahudin Softic, directeur adjoint Gestion institutionnelle de Coninco, une société de conseil aux caisses de pension, rappelle d'ailleurs que «tout changement d'allocation devrait faire l'objet d'une ALM (ndlr: analyse des actifs face aux engagements pour financer les prestations) au préalable». Pour Jean-Christophe Van Tilborgh, la crise actuelle est «quand même très différente» de celle de l'année dernière, avec «un potentiel de nuisance sans précédent

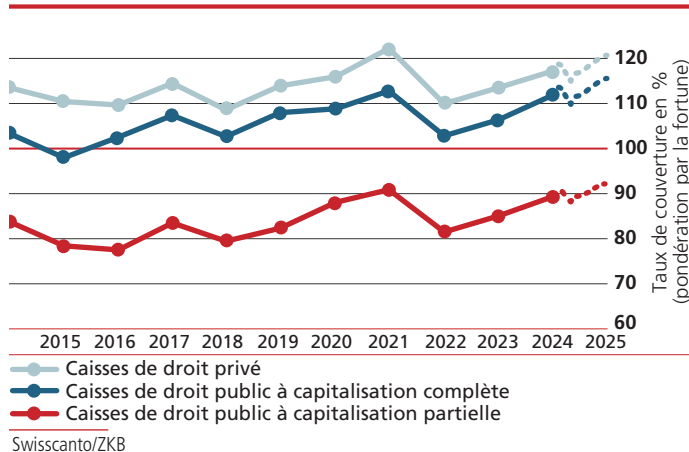
pour l'économie mondiale». Il estime que «le coût économique d'un conflit prolongé en Iran serait très élevé pour toutes les parties. L'approche des élections de mi-mandat aux Etats-Unis plaiderait elle aussi pour une issue favorable, parce qu'il semble que le conflit n'est pas apprécié par les Américains.» Et Nicolas Vuignier croit à «la main invisible (ndlr: les déséquilibres finissent par se rééquilibrer) des marchés». Tout en qualifiant la situation de «très compliquée», Luc Oesch considère, au sujet d'éventuelles protections contre des scénarios défavorables, que «le jeu n'en vaut pas la chandelle». Il souligne aussi que la performance 2026 du portefeuille est «dans le vert». A fin 2025, son allocation était de 39% en actions, 19% en obligations et 26% en immobilier.

Des degrés de couverture «élevés»

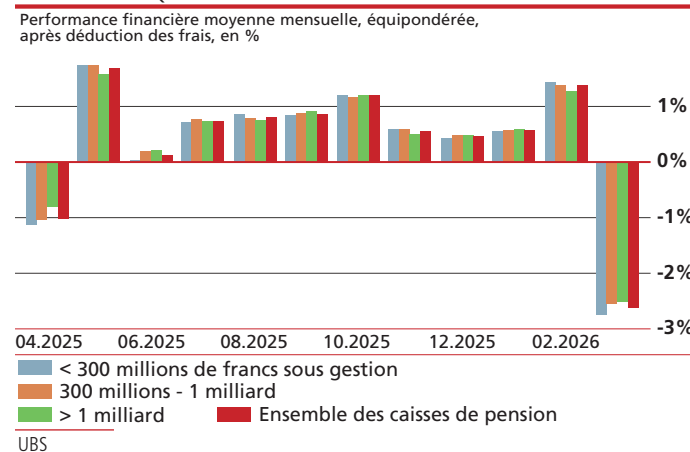
PPCmetrics considère lui aussi que la stratégie d'investissement à long terme devrait rester déterminante. «Les caisses ont des degrés de couverture élevés (voir graphiques), et donc une tolérance aux risques importante. L'essentiel, c'est qu'elles aient une marge de manœuvre en termes financiers», souligne son partenaire Pascal Frei. «Les caisses de pension suisses sont dans une bonne situation», confirme Sabahudin Softic, de Coninco. Jean-Christophe Van Tilborgh, de Retraites Populaires, se souvient que «dors du début du conflit, nous étions dans une situation meilleure que l'année passée avant le décret sur les taxes douanières. Les couvertures des caisses ont été renforcées, et sont donc capables d'absorber ce choc.» Nicolas Vuignier, de la CIEPP, insiste lui aussi sur le taux de couverture, qui «permet de conserver notre exposition aux actifs risqués, notamment aux actions, moteurs de la performance à long terme».

Malgré le bilan neutre, voire légèrement positif jusqu'à présent pour les portefeuilles des caisses en 2026, les fluctuations de valeur ont été très fortes. «Après l'annonce du cessez-le-feu, le marché s'est ressaisi avec 13 jours de hausse consécutifs sur le Nasdaq», constate Luc Oesch, du Centre patronal. Selon lui, «la volatilité n'est pas seulement liée à des événements

DES TAUX DE COUVERTURES ENCORE SOLIDES



MARS MARQUÉ PAR LA GUERRE AU MOYEN-ORIENT



géopolitiques, mais aussi à la présence d'algorithmes qui génèrent une amplitude des mouvements beaucoup plus grande que par le passé». Senior Portfolio Manager d'UBP, Mathieu Ullmann a récemment constaté dans nos colonnes que les marchés actions peuvent désormais effacer leur correction aussi vite qu'ils avaient chuté.

Interrogations sur les marchés privés

Les fluctuations importantes des marchés cotés pourraient conduire les caisses de pension à chercher des investissements stables afin d'honorer leurs engagements à long terme. Et Nils Rode, CIO de Schroders Capital, unité spécialisée dans la gestion de private equity pour les investisseurs institutionnels du groupe britannique, prône dans une note récente que «les marchés non cotés sont comme une ancre de stabilité en des temps volatils». Investir dans ces segments «pour éviter la volatilité, c'est un peu se voiler la face. Celle-ci est un peu cachée, en raison de retard de valorisation, répond Sabahudin Softic. Nous

parlons plutôt d'une prime à l'illiquidité.» D'ailleurs, il recommande «depuis de nombreuses années d'avoir une diversification en actifs privés [parce que] nous sommes dans un monde avec plus d'incertitude». Il conseille plutôt de réduire au minimum stratégique la part en obligations, en raison de «taux un peu bas pour couvrir le risque d'inflation». Depuis 2017, les obligations ne sont plus la principale classe d'actifs d'une caisse de pension moyenne, selon Swisscanto. Leur part s'était montée à 28,2% à fin 2024, contre 33,1% pour les actions.

Pascal Frei estime certes que le private equity permet «une exposition aux actions sans la volatilité à court terme», mais «depuis deux-trois ans, les résultats sont mitigés». Nicolas Vuignier abonde: cette protection contre les fluctuations de prix est une «illusion. Les fondamentaux finissent par s'imposer et affecter tous les investissements.» Finalement, selon Jean-Christophe Van Tilborgh, c'est un portefeuille en actifs réels (notamment immobilier et infrastructures) qui peut apporter plus de stabilité. ■

Kantone lehnen digitale AHV ab – droht nun das nächste IT-Debakel beim Bund?

27-Millionen-Projekt Bei der Digitalisierung der 1. Säule gibt es Widerstand von Kantonen und Ausgleichskassen.

Mit einer neuen E-Plattform will der Bundesrat die 1. Säule digitalisieren. So sollen Arbeitnehmende unter anderem ihren AHV-Kontostand künftig in Echtzeit abfragen können. Während sich der Nationalrat diese Woche dem geplanten Bundesgesetz namens BISS widmet, ist der Widerstand ausserhalb der Bundeshauskuppel gross: Kantone und Ausgleichskassen fürchten um ihren Einfluss.

Einiges erinnert an das IT-System der Arbeitslosenstellen, das wegen andauernder Probleme seit Monaten für Schlagzeilen sorgt. Auch hier waren zahlreiche Akteure aus Bund und Kantonen involviert und haben sich teilweise gegenseitig blockiert. So haben Kantone immer wieder IT-Anpassungen gefordert, die die Ar-

chitektur das System verkomplizierte und die Einführung mehrfach verzögerte.

Das neue IT-Grossprojekt steht unter Federführung des Bundesamts für Sozialversicherungen (BSV) und ist mit 27 Millionen Franken veranschlagt. Ab 2028 soll die Plattform schrittweise aufgeschaltet werden. Der Bund erhofft sich Einsparungen von jährlich bis zu 35 Millionen Franken. Diese ergäben sich, weil die Zentrale Ausgleichsstelle (ZAS) die Kontoabfragen künftig nicht mehr bei jeder der 76 Ausgleichskassen einzeln einholen und dann per Post verschicken müsste.

20 Kantone sind dagegen

Widerstand gegen das Projekt kommt vor allem von den Kantonen und den Ausgleichs-

kassen. Wie die Vernehmlassung im Dezember 2025 ergab, lehnen 20 der 26 Kantone das Projekt als «zentralistisch» ab. Ähnlich argumentiert die Konferenz der kantonalen Ausgleichskassen in ihrer Stellungnahme.

Bei den Ausgleichskassen dürften allerdings auch finanzielle Überlegungen eine Rolle spielen. Für jede Abklärung der Rentenhöhe erhalten sie aktuell 110 Franken aus dem AHV-Fonds. Mit der Einführung der automatisierten Anfrage fiel diese Entschädigung weg. Insgesamt gehe es dabei um Einnahmen von bis zu 12 Millionen Franken pro Jahr, schreibt das BSV auf Anfrage. Das Amt bestätigt auch Lobbying von einigen IT-Zulieferern der Ausgleichskassen gegen das Projekt. Diese befürchteten Auftragseinbussen,

wenn das Informationssystem bei der ZAS zentralisiert würde.

Experten begrüssen die geplante E-Plattform als wichtigen Schritt – hin zu mehr Standardisierung und Entbürokratisierung in der Sozialversicherung. Sie warnen jedoch, dass die Verantwortlichen aus den gescheiterten IT-Grossprojekten der öffentlichen Hand lernen müssen.

Schwierige Digitalisierung

Einer der Mahner bei IT-Projekten ist der frühere Direktor der Eidgenössischen Finanzkontrolle (EFK), Michel Huissoud. In seinen 23 Jahren bei der EFK hat Huissoud zahlreiche Digitalisierungsprojekte geprüft. Die E-Plattform sieht er besser aufgestellt als frühere Projekte. Nachdem die Vernehmlassung die Widerstände

deutlich gemacht habe, könne das Parlament das Gesetz diese Woche ergänzen, «um die verschiedenen Akteure besser in den Prozess einzubeziehen», so der Jurist.

Auch Matthias Stürmer, Leiter des Instituts Public Sector Transformation der Fachhochschule Bern, sieht in der geplanten Einbindung einen wichtigen Schritt. Das Vorhaben bleibe jedoch schwierig, da unterschiedliche IT-Systeme und eine grosse Zahl an Akteuren mit Eigeninteressen involviert seien. In dieser Hinsicht erinnere die Situation ans IT-System Asal 2.0 der Arbeitslosenstellen. Dass der Bund die Digitalisierung der 1. Säule anpackt, findet er «mutig und wichtig». Die ökonomischen Vorteile einer «Zentralisierung sind hier absolut gegeben». Laut Stür-

mer, dessen Fachgebiet die Digitalisierung der öffentlichen Verwaltung ist, hängt der Erfolg bei solchen Projekten nicht nur am technischen Können der zentralen Stelle. Sondern auch daran, dass alle Akteure Zugang zu den wichtigen IT-Informationen ihrer jeweiligen Systeme haben.

Leila Lamti, Projektverantwortliche beim BSV, weiss um die Hindernisse. Die promovierte Informatikerin ist dennoch optimistisch, «das Projekt im geplanten Budget- und Zeitrahmen abzuschliessen». Obschon der föderale Widerstand noch nicht ausgeräumt sei, hofft Lamti, dass die gesetzlich verankerte Einbindung der Akteure die Blockade lösen wird.

Annalena Müller

«Pas de Suisse à 10 millions!» vire en tête

Votations du 14 juin Selon notre sondage, l'initiative de l'UDC visant à restreindre l'immigration séduit 52% de la population. Un clivage entre ruraux et citadins, tout comme selon le niveau de revenu, se dessine. Fait étonnant, l'électorat du PLR vote en faveur du texte.

Florent Quiquerez Berne

La population est prête à semer le chaos. Alors que les opposants à l'initiative UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» répètent qu'une adoption du texte serait synonyme de catastrophe, il se trouve tout de même 52% de votants prêts à glisser un oui dans l'urne. Contre 46% de non. Plus inquiétant pour les opposants, le sondage Tamedia (éditeur de ce journal) montre qu'il ne reste que 2% d'indécis. Et ce, à six semaines du vote.

Pour rappel, l'initiative sur laquelle nous voterons le 14 juin veut inscrire dans la Constitution que le nombre d'habitants ne doit en aucun cas dépasser 10 millions d'ici à 2050. À partir de 9,5 millions, le Conseil fédéral devrait prendre des mesures en matière d'asile ou de regroupement familial. Si cela ne suffisait pas, il devrait dénoncer les traités internationaux ayant des répercussions sur l'immigration, comme la libre circulation, ce qui risque de torpiller les Bilatérales avec l'UE.

Les nuits blanches du PLR

Si on entre dans le détail des intentions de vote, on découvre, sans surprise, que c'est l'électorat UDC qui dope le score du texte. Avec 96% de oui, c'est un score soviétique. Plus étonnant, la base du PLR soutient aussi le texte par 54% contre 42%. De quoi donner des nuits blanches aux huiles libérales-radicales qui tiennent le leadership dans le camp du non.

Dans les autres partis, c'est le rejet qui l'emporte, même s'il est timide au Centre (50% de non et 47% de oui). Ailleurs, le refus est plus marqué. Chez les Vert'libéraux, c'est 75% contre 24%. Soit plus ou moins le même ratio que chez les écologistes (75-23). Il faut dire que l'UDC titille la question de la croissance en parlant d'une initiative sur la durabilité. Au final, les champions du non sont les socialistes, avec 82% de rejet et seulement 16% de oui.

Mais il n'y a pas que l'analyse par parti qui soit édifiante. Notre sondage montre aussi un clivage entre l'électorat urbain et rural. Si les villes disent non à l'initiative par 55%, c'est un oui à 57% dans les campagnes. Il est même encore de 53% dans les agglomérations. Et si la Suisse romande rejeterait du bout des lèvres le texte (50%), la Suisse alémanique et le Tessin l'accepteraient par 54% et 53%.

Ceux qui subissent la croissance

Faut-il voir dans ce sondage un fossé entre ceux qui profitent de la croissance et ceux qui la subissent? On pourrait le penser en analysant les votes selon l'âge, le revenu et le niveau de formation. Ainsi, à l'exception des retraités, toutes les autres classes d'âge acceptent l'initiative (avec un record de 57% chez les 35-49 ans). Autre élément intéressant, le rejet du texte augmente propor-



Beat Jans, en charge de la campagne du Conseil fédéral contre l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!», peut commencer à se faire du souci. Le projet a gagné en popularité depuis décembre passé.

Si la Suisse romande rejeterait du bout des lèvres le texte (50%), la Suisse alémanique et le Tessin l'accepteraient par 54% et 53%.

tionnellement avec le revenu et le niveau de formation. En clair: les plus modestes et les moins formés veulent limiter l'immigration, alors que les plus riches et ceux qui ont fait des études sont majoritaires à refuser l'initiative «Pas Suisse à 10 millions!»

Au niveau des arguments, deux sont fortement cités par les partisans du projet. D'une part, l'immigration menacerait la sécurité de la Suisse, les étrangers et les personnes naturalisées étant fortement surreprésentés dans les actes de violence. D'autre part, l'immigration entraînerait une hausse des loyers, une pénurie de logements ain-

si que des embouteillages et des trains surchargés.

Scrutin à suspense

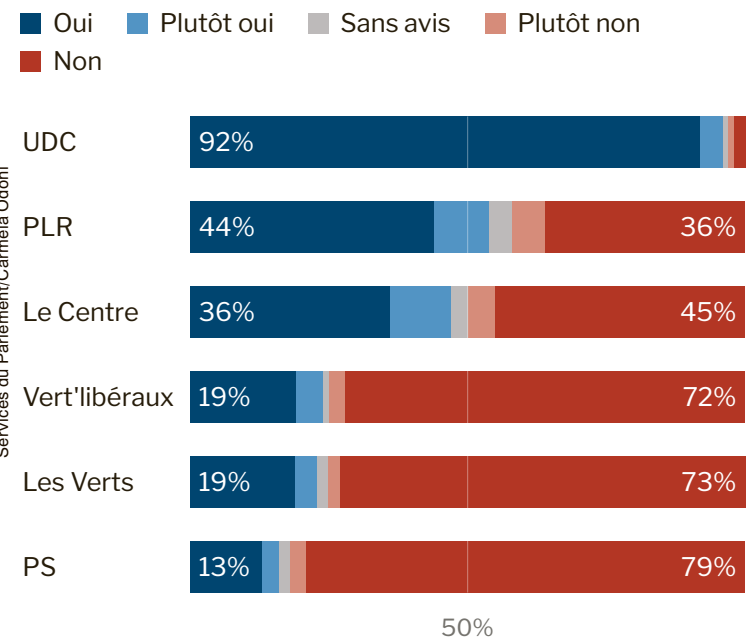
Du côté des opposants, deux arguments principaux sont également avancés: le projet conduirait à la résiliation des accords bilatéraux avec l'UE, ce qui aurait de graves conséquences pour l'économie. En outre, l'initiative aggraverait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises, en particulier pour les PME et dans le secteur de la santé.

Reste que ces résultats doivent être pris avec des pincettes. Début décembre, un sondage mon-

1er sondage Tamedia sur l'initiative Pas de Suisse à 10 millions!

Allez-vous voter en faveur de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» (initiative pour la durabilité)?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



Sondage réalisé du 22 au 23 avril 2026 auprès de 11'243 personnes de toute la Suisse (dont 4672 en Suisse romande). Marge d'erreur du sous-groupe: ±3,5 points de pourcentage.

Graphique: DHL; Source: Sondage «20 Minutes»/Tamedia en collaboration avec l'institut LeeWas

trait le camp du oui gagnant par 48% contre 41%. En mars, on assistait pourtant à un renversement de tendance: perdant quelques plumes, les partisans totalisaient 45%. Ils étaient désormais dépassés par les oppo-

sants: 47%. L'histoire montre aussi que lorsqu'on parle de migration, les surprises sont possibles. En 2014, l'initiative «Contre l'immigration de masse» était donnée perdante avant de s'imposer dans le sprint final.

Entre armée et service civil, le peuple refuse pour l'heure de trancher

Difficile de se faire une place à côté de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» La campagne autour de la réforme du service civil, également soumise en votation le 14 juin prochain, peine à décoller. Pourtant, il y a une victoire à aller chercher. Selon notre premier sondage, opposants et partisans sont tous deux à 46%. Les 8% d'indécis joueront donc un rôle crucial.

Pour rappel, cette révision de la loi veut «faire appliquer la disposition constitutionnelle selon laquelle il n'y a pas de libre choix entre le service militaire et le service civil de remplacement», précise le Conseil fédéral. L'idée est donc de réduire le nombre d'admissions au service civil. Pour ce faire, six mesures sont proposées pour rendre cette alternative moins attractive à la base ou compliquer le passage entre service militaire et service civil pour ceux qui bifurqueraient en cours de route.

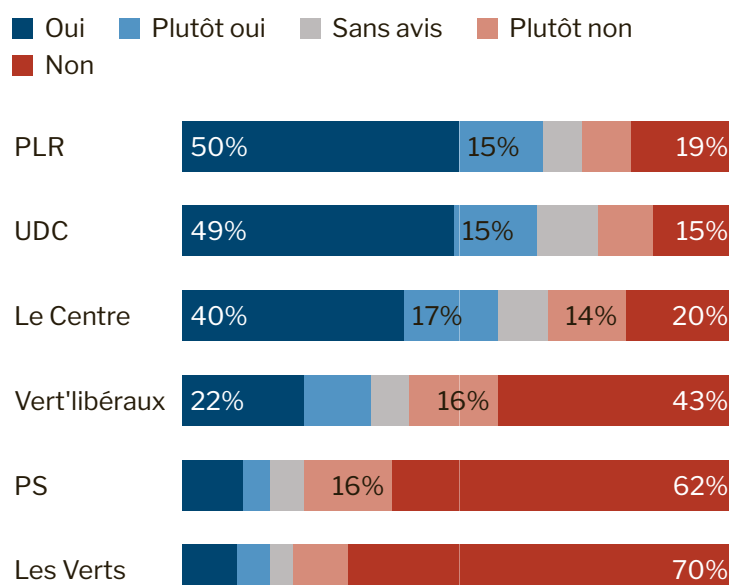
Un clivage gauche-droite, mais pas seulement

Un projet qui débouche sur plusieurs clivages, dont deux prin-

1er sondage Tamedia sur la modification de la loi fédérale sur le service civil

Allez-vous voter en faveur de la modification de la loi sur le service civil?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



Sondage réalisé dans les mêmes conditions que celui de l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» 50%

Cette révision de la loi veut «faire appliquer la disposition constitutionnelle selon laquelle il n'y a pas de libre choix entre le service militaire et le service civil».

Le premier est lié au sexe. Les hommes sont favorables à la réforme (51% contre 44%) alors que les femmes s'y opposent (49% contre 40%). Le second est politique. Sans surprise, les partis de gauche, qui ont lancé le référendum, sont contre. Et ils peuvent compter sur le soutien des Vert'libéraux. En face, les autres partis bourgeois appuient la révision de la loi. De façon moins évidente, l'approbation du projet est plus éle-

vée à la campagne (50%) que chez les personnes vivant en ville (38%). Les électeurs appartenant à la catégorie de formation la plus basse soutiennent la révision (51% de oui). En revanche, ce oui dégringole chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (33% oui). Enfin, la loi bénéficie d'un soutien relativement faible chez les jeunes (37% de oui), tandis que le oui est le plus élevé dans le groupe de population le plus âgé: 54% chez les plus de 65 ans.

Pour les partisans, l'argument central est que le service civil est aujourd'hui devenu une alternative confortable bien que, selon la Constitution, il n'existe pas de libre choix entre le service militaire et le service civil.

Les opposants rejettent le projet notamment parce que les personnes effectuant le service civil accomplissent des tâches importantes pour la cohésion sociale et culturelle. Et de rappeler que les hôpitaux, les maisons de retraite, les agriculteurs de montagne et les écoles dépendent des civilistes. (FQU)

La coalition NoG7 regroupant quelque 50 organisations veut pouvoir manifester et organiser un village. Le silence de la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast est dénoncé

Manif anti-G7 envers et contre tout

MARIA PINEIRO

Sommet du G7 ▶ «L'interdiction est la pire des solutions.» Pour Françoise Nyffeler, du collectif Grève féministe, membre de la coalition NoG7, il n'est pas envisageable que les autorités genevoises ne permettent pas à la société civile de contester la tenue du G7 à Evian du 15 au 17 juin. Un sommet qui réunira «les prédateurs qui dirigent le monde, le mettent à feu et à sang et sèment la mort», a-t-elle dénoncé, explicitant les raisons d'une mobilisation indispensable. Un large appel a été lancé à l'international, dans un contexte «plus qu'inquiétant».

Alors qu'aucune autorisation n'a encore été délivrée pour la manifestation prévue le 14 juin et que la Ville de Genève et le canton ont refusé la tenue d'un village alternatif au parc des Bastions, la coalition NoG7 a rappelé la légitimité de la contestation. Et égratigné au passage le «silence des autorités», notamment de la conseillère d'Etat chargée des Institutions et du numérique (DIN), Carole-Anne Kast.

Lettres mortes

Si un premier rendez-vous a bien eu lieu entre des représentant·es de la coalition et la magistrate mi-février, depuis, il ne se passe plus rien, déplore Françoise Nyffeler. La coalition regrette que la plupart de ses mails soient restés sans réponse, ni même fait l'objet d'un accusé de réception. «Nous demandons un dialogue pour discuter des conditions de sécurité avec la police, afin d'éviter les provocations des forces de l'ordre et garantir un cadre pacifique et sûr pour tou·x·tes», tonne la militante. La coalition regrette une communication par voie de presse. «C'est totalement irresponsable», juge-t-elle. Car pour la coalition, «la manifestation du 14 juin,



La coalition NoG7, il n'est pas envisageable que les autorités genevoises ne permettent pas à la société civile de contester la tenue du G7 à Evian du 15 au 17 juin. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

autorisée ou non aura lieu.» Et il n'est pas question qu'elle se déroule dans la campagne genevoise ni en France voisine alors que «Genève est le berceau des droits humains, la ville que tout le monde regarde», avance Françoise Nyffeler.

«La restriction du droit de manifester débouchera sur des débordements», prévient Alice Lefrançois, secrétaire syndicale au Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs. «Sans autorisation, il n'y aura plus de cadre et un risque de dégâts et de violences.» De son côté, Joël Varone, du Syndicat des services publics, a pointé du doigt une «tendance qui voit le patronat demander la restric-

tion des droits fondamentaux et des choix politiques qui criminalisent les manifestants».

Jeunesse militante

Les événements autour de la contestation doivent permettre de «construire la résistance», a souligné Teo Frei. Le militant de Solidarités a expliqué que la jeunesse devait se trouver au centre avec l'avènement d'une nouvelle génération mobilisée notamment sur le climat, contre le racisme ou encore pour la Palestine. Une génération qui n'a pas connu le G8 de 2003.

Pour la coalition, l'incessant rappel des dégâts, vingt-trois ans après, instille une peur contreproductive. «Je conteste

«La restriction du droit de manifester débouchera sur des débordements»

Alice Lefrançois

qu'il n'y ait eu que de la casse en 2003. Il y a eu quelques problèmes en périphérie et après la manifestation», s'exclame Françoise Nyffeler. Des dégâts à mettre en regard de la casse institutionnelle vis-à-vis des plus précaires, rappelle Alice Lefrançois. Si les organisations sont prêtes à assurer la sécurité au sein de la manifestation, «ce n'est pas aux manifestants d'assurer la sécurité publique», relève Joël Varone.

Pas de manifestation en France

Au programme, pour l'heure, des événements dès le 12 juin au soir. Un grand meeting devrait rassembler entre 400 et

500 personnes. Puis, le samedi, des conférences et des débats seront organisés avec des invité·es encore à confirmer. Enfin, le 14 aura lieu la grande manifestation, sans que la coalition sache pour l'heure combien de personnes répondront à l'invitation. La coalition NoG7 réaffirme donc avec force que la contestation doit s'organiser et qu'elle doit se faire à Genève.

En France voisine, la fenêtre de tir semble plus qu'étroite. Joëlle Kargul, membre de la France insoumise (LFI) Haute-Savoie, informe qu'aucune demande pour une manifestation ou un village n'a été déposée. «Nous avons sollicité une salle pour pouvoir organiser des débats, mais sans réponse.» La nouvelle préfète du Département frontalier dirigeait les Deux-Sèvres (F), lors des événements de Saint-Soline, rappelle Yann Heurtaux, également membre de LFI. «Personne n'envisage qu'une autorisation soit accordée.»

Contre-mesures

Sollicité, le Conseil administratif de la Ville de Genève n'a pas pu répondre avant sa réunion hebdomadaire. Le DIN, pour sa part, a précisé ne pas être en mesure de donner de date quant à la délivrance ou non d'autorisation de manifester. «La priorité sera naturellement de tout faire pour préserver la sécurité du canton et de sa population. L'analyse des risques suit son cours», informe Laurent Paoliello, porte-parole. Maintenant que la préfète de Haute-Savoie a précisé ne pas souhaiter de fermeture de frontière et ne pas vouloir organiser de contre-sommet, le canton attend des décisions du Conseil fédéral.

Enfin, en réaction à l'interdiction d'un village aux Bastions, confirmée par le canton et la Ville, la coalition a décidé d'interdire ce même parc aux élu·es du Conseil d'Etat et du Conseil administratif à l'occasion des célébrations du 1^{er} Mai. I

Les Romands posent leurs conditions pour le développement du rail

Infrastructures ferroviaires Le tunnel Morges-Perroy et la ligne Lausanne-Berne ne figurent pas dans les priorités du Conseil fédéral. C'est inacceptable pour la Suisse occidentale.

Renaud Bournoud

Fin janvier, le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes du développement des infrastructures dans «Transports'45». En juin, il présentera son «message 2027» qui liste les projets prioritaires à réaliser d'ici à 2045.

Pour les Romands, le compte n'y est pas en matière ferroviaire. Et ils l'ont fait savoir au conseiller fédéral Albert Rösti lors d'une rencontre, début avril. «La Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) a signifié au chef du Département des transports (Detec) qu'il y a deux conditions pour que les Romands acceptent le message 2027», énonce le Fribourgeois Jean-François Steiert, président de la CTSO.

La première est un engagement «ferme et catégorique» pour que les travaux du tunnel Morges-Perroy débutent en 2031, ainsi que la poursuite des études pour la deuxième phase de la nouvelle ligne Lausanne-Genève qui va au-delà de Perroy.

La seconde condition concerne la réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne. «Il est exclu d'attendre 2045 pour le début des travaux», prévient le président de la CTSO. Il estime que la première phase du chantier entre Romont et Fribourg doit démarrer en 2035.

Les Romands se rebiffent

«J'ai le sentiment qu'Albert Rösti est conscient que s'il n'y a rien de concret dans le message 2027, cela ne sera pas compris par les Romands, appuie la conseillère d'État vaudoise, Nuria Gorrite. Il sera alors difficile de faire passer l'augmentation du pour mille de TVA au-delà de 2030, qui nécessite un vote populaire en tant que modification constitutionnelle.» Cette augmentation doit permettre d'alimenter le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

Ce fonds n'est pas illimité (*lire plus bas*). Le Conseil fédéral s'est donc attaché les services du professeur de l'EPFZ Ulrich Weidmann pour l'aider à prioriser les projets dans Transports'45. «Le rapport du professeur Weidmann a démontré l'importance de l'axe



Le trou de Tolochenaz en 2021 a complètement coupé le trafic ferroviaire entre Lausanne et Genève durant plusieurs jours. Rappelant ainsi que l'une des lignes les plus fréquentées du pays n'a pas de tracé alternatif. Vanessa Lam

«Les cantons, via la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics, ont déjà fait savoir que les coûts des projets ferroviaires étaient surévalués et non pas sous-évalués.»

Jean-François Steiert

Président de la Conférence des transports de Suisse occidentale

est-ouest et la nécessité de renforcer Lausanne-Genève avec le tunnel Morges-Perroy, relève Nuria Gorrite. Il s'agit de la seule ligne importante de Suisse sans redondance.»

Mais comme il l'a communiqué en janvier, le Conseil fédéral prévoit de décaler Morges-Perroy à une prochaine échéance. Les projets qu'il a retenus pour son message 2027 sont la quatrième voie à Zurich Stadelhofen, le tunnel de base du Zimmerberg II, la ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, l'extension des gares de Genève Cornavin et de Bâle CFF, la première étape de la gare de passage de Lucerne ou encore le tunnel du Grimsel. Ces deux derniers projets n'ont même pas été approuvés préalablement par les Chambres fédérales. En revanche,

la ligne Lausanne-Berne, acceptée deux fois en votation populaire, n'y figure pas.

Les promesses non tenues

«Nous ne demandons pas une faveur, nous voulons qu'Albert Rösti et l'Office fédéral des transports joignent la parole aux actes, indique la conseillère nationale vaudoise Brenda Tuosto (PS). Le conseiller fédéral a déclaré devant le Conseil national que Morges-Perroy serait dans le message 2027.» En effet, c'était le 19 juin dernier.

Ce projet de 13 kilomètres de voies entre la gare de Morges et Perroy, dont environ 8 kilomètres de voies en tunnel, est actuellement évalué à 2,1 milliards. Son financement a été approuvé par les Chambres fédérales en mars 2024. Il constitue le premier jalon

de la nouvelle ligne entre Lausanne et Genève. À terme, celle-ci doit permettre d'offrir un tracé alternatif entre les deux villes de l'arc lémanique et décharger la ligne actuelle, qui est l'une des plus fréquentées du pays.

La réduction du temps de parcours entre Lausanne et Berne, sur ce même axe est-ouest, est une promesse beaucoup plus ancienne. Elle remonte au programme Rail 2000 accepté par le peuple en 1987 (et une deuxième fois en 2014 avec FAIF). Il était prévu de réaliser une nouvelle ligne entre Vauderens et Matran pour faire passer le temps de parcours entre la capitale fédérale et la capitale olympique sous la barre de l'heure.

Près de quarante ans plus tard, rien n'a été fait. Pire, avec l'horaire CFF 2025, le trajet est pas-

sé de 66 minutes à 69 minutes. Le retard pris dans l'entretien de la ligne annonce de nombreux chantiers de maintenance pour ces prochaines années entre Lausanne et Berne.

Des projets «trop coûteux»

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a profité de Transports'45 pour se pencher sur le financement du développement du rail. Le 20 avril, il a publié un audit sur la planification financière du Fonds d'infrastructure ferroviaire. Il rappelle que ce fonds est alimenté chaque année d'environ 6 milliards de francs, provenant des ressources de la Confédération (impôts et taxes) et de la contribution des cantons. Cette manne doit servir au maintien de l'infrastructure ferroviaire et à son développement.

La planification du FIF prévoit des fonds propres négatifs à partir de fin 2028. «Ce qui serait contraire à la loi», écrit le CDF. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a souhaité prioriser les projets dans le cadre de Transports'45.

Mais le CDF note que les données fournies par l'Office fédéral des transports et utilisées par le professeur Weidmann pour la priorisation au sein de Transports'45 n'intègrent pas les coûts liés au renchérissement. «Ces coûts – de l'ordre de plusieurs milliards de francs – pourraient considérablement diminuer la capacité de financement des projets d'aménagement, entraînant une nécessité de priorisation d'autant plus stricte dans le cadre de Transports'45», met en garde le CDF.

Jean-François Steiert pense l'inverse: «Les cantons, via la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics, ont déjà fait savoir que les coûts des projets ferroviaires étaient surévalués et non pas sous-évalués.» Selon le Fribourgeois, il y a des réserves à tous les étages. D'autre part, la Confédération ne pratique pas suffisamment l'*overbooking* de projets. On sait que certains d'entre eux seront bloqués par les procédures et que l'argent provisionné ne sera donc pas dépensé.

L'an passé, les locataires n'ont pas osé réclamer 250 millions

Immobilier Le taux d'intérêt de référence a baissé, mais la majorité des ménages n'ont reçu aucun ajustement de loyer. Un tiers des locataires renoncent à faire valoir leurs droits.

Jan Bolliger

La Suisse croule sous les loyers élevés. Pourtant, les locataires pourraient économiser jusqu'à 250 millions de francs par an. Pour cela, pas besoin d'initiative ni de négociations habiles: une simple lettre suffit, de préférence recommandée.

L'Association suisse de défense des locataires (Asloca) estime qu'environ 40% des locataires ont droit à une baisse de loyer, car celui-ci n'a pas encore été adapté à la baisse du taux d'intérêt de référence. Le principe est simple: lorsque les taux d'intérêt des hypothèques diminuent, le bailleur doit répercuter l'économie réalisée sur le loyer. À l'inverse, si les taux augmentent, il peut augmenter le loyer. Pour simplifier la procédure, un taux d'intérêt de référence unique s'applique à l'ensemble des loyers.

En mars 2025, le taux est passé de 1,75% à 1,5%, puis a poursuivi sa baisse en septembre pour atteindre 1,25%. Les loyers auraient donc dû diminuer pour la plupart des ménages – du moins en théorie.

Dans les faits, seule une minorité a toutefois bénéficié d'une adaptation après la dernière baisse. C'est ce que révèle une enquête menée par l'Asloca auprès d'environ 35'000 participants, pour la plupart des

membres. Larissa Steiner, de l'Asloca, estime que la proportion réelle de personnes n'ayant pas profité d'une baisse est probablement encore plus élevée: «Nous avons fait une estimation prudente.»

Une évaluation de la Banque cantonale zurichoise, publiée mi-avril, et des chiffres officiels de la Confédération confirment néanmoins cet ordre de grandeur. Selon l'indice des loyers, entre la baisse du taux d'intérêt de référence en mars 2025 et février de cette année, moins de 20% des ménages ont vu leur loyer diminuer. Les éventuelles adaptations de fin mars ne sont toutefois pas comprises dans ce chiffre.

De la «propagande politique»?

Si le taux d'intérêt de référence baisse de 0,25%, les loyers doivent en principe baisser de 2,91%. Toutefois, les bailleurs peuvent tenir compte du renchérissement général et de l'augmentation des frais d'entretien. Selon Larissa Steiner, de l'Asloca, le droit à une baisse réaliste s'élève donc à 1,76% par palier d'intérêt.

Pour un loyer mensuel de 2400 francs, un ménage économiserait environ 500 francs par an. Au total, les locataires versent chaque année quelque 35 milliards de francs de loyers

en Suisse. «Si 40% avaient droit à une baisse, cela représenterait près de 250 millions de francs par an», note Larissa Steiner.

Monika Sommer, directrice adjointe de l'Association des propriétaires fonciers (HEV), se montre très sceptique face à ce calcul. Pour elle, de telles «affirmations généralisées» relèvent de la «propagande politique» et sont tout simplement fausses. L'existence d'un droit à une baisse de loyer doit être examinée au cas par cas, souligne-t-elle. De nombreuses situations ne donneraient aucun droit à une baisse de loyer malgré la diminution du taux d'intérêt – notamment lorsque le loyer se situe déjà sous le niveau usuel de la localité et du quartier. Monika Sommer juge donc l'estimation de l'Asloca «non fondée».

Il est toutefois indéniable que beaucoup de personnes qui y auraient droit ne réclament pas leur argent. Reste à savoir pourquoi. La plupart du temps, une simple lettre à la gérance suffit; de nombreux modèles sont disponibles en ligne.

Éviter un conflit

Pour l'Asloca, la raison principale est avant tout la peur. Dans son enquête, un tiers des personnes interrogées ont déclaré renoncer à la baisse pour ne pas mettre en péril leurs rela-

tions avec les bailleurs. Seize pour cent redoutaient même un conflit inévitable.

Larissa Steiner de l'Asloca trouve cela compréhensible: «La plupart des locataires connaissent mal leurs droits, contrairement aux gérants professionnels. Nous constatons malheureusement aussi régulièrement que ces derniers rejettent des revendications pourtant justifiées.» Or, selon elle, le droit serait le plus souvent du côté des locataires.

L'Asloca demande donc que la loi oblige les bailleurs à répercuter les baisses d'eux-mêmes.

Monika Sommer, de l'association HEV, est en revanche convaincue qu'il n'y a pas besoin de nouvelles règles étatiques. «Il est déjà très facile aujourd'hui de demander une adaptation», estime-t-elle. La plupart des bailleurs adapteraient le loyer sans problème si la demande est justifiée. En cas de litige, la voie de l'autorité de conciliation resterait ouverte, avec en prime une protection contre la résiliation du bail.

Pour Monika Sommer, il n'y a donc aucune raison d'avoir peur. Elle soupçonne plutôt que cette réticence cache la prise de conscience des locataires qu'aucune baisse n'est possible dans leur cas.